REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN
---♦♦---
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
---♦♦---

DECRET N° 78-13 du 2 février 1978

portant nomination des Membres et du Président du Conseil d'Administration de la Société d'Exploitation des Marchés de Cotonou (SEMAC).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi Fondamentale du 26 août 1977 ;

VU le Décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

VU l'Ordonnance n° 74-75 du 16 décembre 1974, régissant les rapports entre l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant les modalités de gestion ;

VU l'Ordonnance n° 76-66 du 24 décembre 1976, portant création de la Société d'Exploitation des Marchés de Cotonou et de la Société d'Exploitation des Centres de Spectacles de Cotonou ;

VU le Décret n° 76-318 du 24 décembre 1976, portant approbation des statuts de la Société d'Exploitation des Marchés de Cotonou (SEMAC) ;

SUR Proposition du Ministre Délégué auprès du Président de la République, chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 janvier 1978,

D E C R E T E :

Article 1er :- Sont nommés membres du Conseil d'Administration de la Société d'Exploitation des Marchés de Cotonou (SEMAC), les Camarades dont les noms suivent :

- RAMANI Rafimi	: représentant le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale,
- MALIKI Taofiki	: représentant le Préfet de l'Atlantique,
- ATTOLOU Sévérin	: représentant le Président de la République,
- CHABY Abdoulaye	: représentant le Ministre du Commerce et du Tourisme,
- ADEKOUNTE LASSISSI Fatiou	: représentant le Ministre des Finances,
- POGNON Lydia	: représentant le Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat,
- AFFO A. Frédéric	: Chef de District de Cotonou I,

.../...

- DOSSA Pierre : représentant le Chef de District Urbain de Cotonou II,
- ZANNOU Benoît : représentant la Banque Béninoise pour le Développement,
- TOMAVO Edmond : représentant le Conseil Provincial de la Révolution de l'Atlantique,
- ADECHOKAN EL'HADJA Kara, COFFI Augustine : représentants le Comité de Défense de la Révolution des Vendeuses et Vendeurs,
- AYENI Alexandre, COCOUVI Corneille : représentants du personnel,
- Le Commissaire du Gouvernement.

Article 2 :- Le Camarade RAMANI Rafiu est nommé Président du Conseil d'Administration de la Société d'Exploitation des Marchés de Cotonou.

Article 3 :- Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à COTONOU, le 2 février 1978
Pour le Président de la République,
Le Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat, chargé de l'intérim,

Barthélémy OHOUENS

Le Ministre Délégué auprès du Président de la République, chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale,

Martin Dohou AZONHIHO

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MISON 8 autres Ministères 14 DPE-DGAJL-INSAE 6 IGE 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP-BN 6 Membres du CA 15 BCP 1 JORPB 1.-